PRÉFET
DE LA HAUTE-CORSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Volpajola

dossier n° PC 02B 355 24 N0027

date de dépôt : **20 décembre 2024**
demandeur : **Corsica Energia 4, représenté par AIELLO Marie**
pour : **Installation d'une centrale photovoltaïque au sol**
adresse terrain : **, à Volpajola (20290)**

DDT 2B
Affaire suivie par :
Ange DESIDERI
04 20 06 70 34

LRAR 1A209 555 63 81 8

Le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Corse
à
Corsica Energia 4, représenté par AIELLO Marie
10 LOT U Magnificu Di Borgo
20290 Borgo

Objet : lettre de rappel de demande de pièces manquantes

Vous avez déposé une demande de permis de construire le 20 décembre 2024, pour réaliser Installation d'une centrale photovoltaïque au sol situé au , à Volpajola (20290).

Vous avez reçu un courrier vous informant qu'il manquait des pièces à votre dossier. Ce courrier vous informait également que le délai d'instruction de votre dossier commencerait à courir à compter du dépôt de l'ensemble des pièces demandées.
Vous avez déposé des pièces manquantes en mairie le 27 mars 2025 Toutefois il s'avère que ces pièces ne répondent pas à la demande qui vous a été formulée.

RAPPEL DES PIECES MANQUANTES DANS LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS

Après examen de vos documents , il s'avère que : La PC 24 relative au défrichement est manquante

La lettre du préfet qui indique votre dossier de défrichement est complet

Je vous informe qu'en conséquence :

- votre dossier de demande de permis de construire est toujours en attente des pièces demandées
- si votre dossier n'est pas complété dans le délai de 3 mois à compter de la réception de la première lettre de demande de pièces, votre demande de permis sera automatiquement rejetée, en application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme
- **par ailleurs le délai d'instruction de votre demande de permis de construire ne commencera à courir qu'à compter de la date de réception de l'ensemble des pièces manquantes par la mairie.**

Je vous prie de croire, , en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le 27 mars 2025

Pour le Directeur Départemental des Territoires

L'adjointe au chef de l'unité ADS

Marie BARBAUX